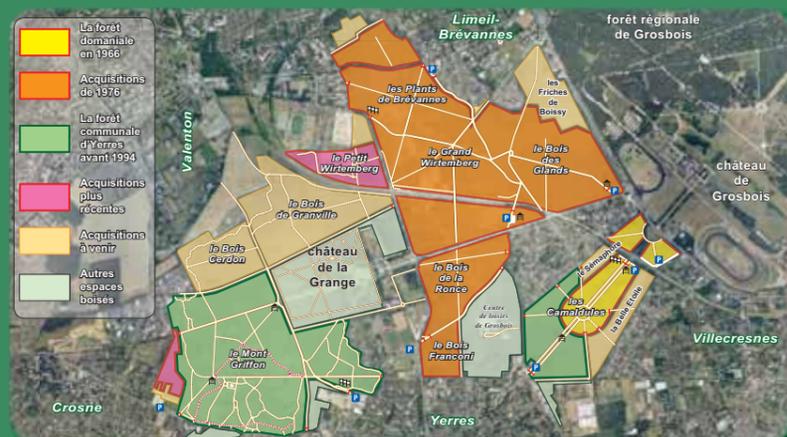


Forêt domaniale de la Grange



De 1966 à aujourd'hui : les différentes étapes de la forêt domaniale

C'est la Déclaration d'Utilité Publique du 16 janvier 1974 qui a sauvé cette partie ouest de l'Arc boisé déjà morcelée par les infrastructures routières et ferroviaires : la petite forêt domaniale des Camaldules de 1966 s'agrandit alors d'espaces forestiers situés sur les communes de Limeil-Brévannes, Villecresnes et Yverres. En 1994, la forêt communale d'Yverres devient propriété de l'Etat et porte la surface domaniale à plus de 350 hectares.

Les acquisitions plus récentes, comme celle du Petit Wirtemberg après l'élargissement de la RN 19, annoncent celles qui restent à venir, à l'occasion d'échanges ou de compensations foncières : le Bois Cerdon et le Bois de Granville, puis les propriétés de la Belle Etoile et du Sémaphore, et enfin les Friches de Boissy.

La forêt domaniale de la Grange possède un intérêt paysager qui justifie une politique de protection active : le Mont Griffon ou l'Etoile de Bellevue en attestent, avec leurs points de vue remarquables...



« Parc d'Yverres, chemin sous-bois », tableau de Gustave Caillebotte (1848-1894)



Le Mont Griffon

A une altitude de 115,70 m, la butte gréseuse du Mont-Griffon est une chênaie-châtaigneraie que traversent des allées bordées de vieux arbres...



Bordée d'arbres majestueux mais vieillissants, l'allée Royale, au parcours accidenté, fait le bonheur des promeneurs et des enfants des écoles riveraines.

(Photo Vidéotheque de Limeil-Brévannes)



La propriété Caillebotte offre une promenade agréable sous les ombrages qui ont, de 1860 à 1879, inspiré le peintre Gustave Caillebotte.

Entrée libre - renseignements : 01 69 48 93 93 (service culturel de la ville d'Yverres)



Le château de la Grange fût bâti sous Louis XIII par l'architecte Jean Thiriot, sur l'emplacement de l'ancienne ferme fortifiée de la Grange du Milieu.

(Il a été rebaptisé en 2000 « château du maréchal de Saxe », cette dénomination étant d'initiative privée. Photo Société Chany)

CARTE D'IDENTITÉ

Statut : forêt domaniale (domaine privé de l'État), en cours de classement en forêt de protection.

Superficie : 376 hectares, dont 168 en Val-de-Marne (communes de Limeil-Brévannes et de Villecresnes) et 208 en Essonne (communes de Crosne et d'Yverres).

Essences principales :

- Châtaignier : 65 %
- Chêne sessile et chêne pédonculé : 11 %
- Bouleau : 11 %
- Autres feuillus (robinier, frêne, hêtre, divers) : 11 %
- Résineux divers : 2 %.

Signes particuliers : mares, escarpements du Mont Griffon et de l'Etoile de Bellevue.

Aujourd'hui, l'espace boisé très fréquenté doit être amélioré par des éclaircies paysagères.

Il doit aussi être protégé des utilisations abusives dont il est l'objet : vélo hors des allées, engins motorisés illicites qui érodent les pentes et gênent les promeneurs.



Participant depuis l'origine au comité de pilotage de la charte de l'Arc boisé, la Communauté d'Agglomération du Val d'Yverres (CAVY) finance des actions d'accueil du public et de valorisation de la forêt.